

Arcachon : à l'Assa, la sauvegarde de l'environnement passe par la justice



Jacques Storelli, ici lors d'une précédente assemblée générale, est le président de l'Assa. © Crédit photo : Archives Franck Perrogon/SO

Par [Sabine Menet](#)

Publié le 21/07/2024 à 16h36.

- L'Association de sauvegarde du site d'Arcachon (Assa) tient son assemblée générale ce mercredi 24 juillet. Outre la défense du patrimoine, elle s'intéresse au cadre de vie et à l'environnement
- L'Association de sauvegarde du site d'Arcachon (Assa) tient son assemblée générale ce mercredi 24 juillet, à 9 h 30, à la Maison des jeunes d'Arcachon. Chaque année, elle attire un public nombreux. Forte de près de 250 adhérents, l'Assa compte dans ses rangs les associations arcachonnaises APRSM au Moulleau, Sassec pour le quartier de la chapelle, Val des Abatilles et George-VI pour l'Aiguillon.

Depuis des années, elle a endossé un rôle de vigie, tant sur le plan du patrimoine que de l'environnement. « Et ce de manière apolitique » précise bien son président, Jacques Storelli, qui reviendra ce mercredi sur les enjeux en cours.

1 Hôtel des Vagues et villa Sallesse

Alors que l'hôtel cinq étoiles Les Vagues ouvre officiellement ses portes ce 26 juillet, l'Assa a déposé un recours en annulation du permis de construire devant le tribunal administratif.



L'hôtel des vagues est situé en front de mer, à Arcachon.
Archives S. M.

[« L'affaire est arrivée devant le Conseil d'État trop tard »](#), déplore Jacques Storelli. Après avoir précédemment perdu en référé alors que le chantier était en cours, l'Assa ne désarme pas sur le sujet. Elle avait ainsi sollicité les Arcachonnais pour financer ces lourdes actions en justice et récolté 22 000 euros. « C'est un dossier emblématique parce qu'il impacte le front de mer », justifie le président.

Sur le même sujet



[Bassin d'Arcachon : le Conseil d'État rejette le pourvoi en référé sur le chantier de l'hôtel Les Vagues](#)

Le Conseil d'État a rejeté le 5 avril le pourvoi formé par l'Association de sauvegarde du site d'Arcachon contre la poursuite du chantier de construction de l'hôtel Les Vagues, sur le front de mer d'Arcachon. Les procédures vont se poursuivre au tribunal administratif



La villa Salesse se trouve à proximité de la jetée d'Eyrac.
Archives Bernadette Dubourg

Egalement située en front de mer entre le centre-ville et l'Aiguillon, [la Villa Salesse demeure elle aussi dans le viseur de l'Assa](#). Achetée par Yves Foulon, le maire LR de la Ville, et son demi-frère Roger Padois, elle accueillit par le passé d'illustres personnages tels que Salvador Dali, Gala et Marcel Duchamp. L'Assa conteste les travaux prévus par ses acquéreurs et souhaite son classement en patrimoine remarquable. L'affaire est actuellement devant le Conseil d'État, en cassation.

Sur le même sujet

[Arcachon : Dali et Gala ont séjourné à la villa Salesse](#)

Un hors-série de la revue « Le Festin », sur les 101 sites et monuments du Bassin, est présenté mardi au Cap-Ferret et mercredi à Arcachon.

2 Station marine et parc Pereire

Là aussi, l'enjeu est en première ligne. Il s'agit de l'actuelle station marine qui abrite les chercheurs de l'unité mixte de recherche du CNRS Environnements et paléoenvironnements océaniques et

continentaux (Epic) ainsi que le musée aquarium. « Ils constituent un élément patrimonial irremplaçable valant sans doute beaucoup mieux qu'un hôtel cinq étoiles », commente Jacques Storelli.



La station marine est également située en première ligne à Arcachon.
Archives Franck Perrogon/SO

L'Assa a déposé un recours gracieux, suivi d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, afin de contester le permis de démolir récemment délivré par la commune d'Arcachon au promoteur Duval.

Elle a également saisi la justice concernant le parc Pereire. « Une surface boisée enclavée de plus d'un hectare semble bien intéresser quelques promoteurs qui exigent, préalablement, le changement des règles protectrices posées par les créateurs du parc », analyse Jacques Storelli.

Pour mémoire, ces 44 hectares furent cédés par décret présidentiel afin d'être « affectés exclusivement à l'usage et l'agrément des Arcachonnais ».

3 Le Scot et la pollution

Avec la Coordination environnementale du bassin d'Arcachon (Ceba) que préside également Jacques Storelli, et l'Association de défense des eaux du bassin d'Arcachon (Adeba), l'Assa a

déposé une plainte pénale à l'issue des pollutions générées en fin d'année par les débordements d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le milieu naturel.

Lors de l'enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale (Scot), elle a également réaffirmé sa position. « Le Scot prévoit 30 000 logements supplémentaires alors que le Bassin est déjà saturé et que les espaces naturels en font les frais, sans oublier le confort de vie des administrés », assène Jacques Storelli, qui estime que « les élus ont le plus grand mal à se conformer à la législation applicable en matière d'urbanisme, aménagement et environnement ».